



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E28347

VALABLE JUSQU'AU 28/11/2025

ÉDITÉ LE 22/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1992

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/04/2016
48 000

Raison sociale : SAVIOLI

34 RUE SAINT ANNE DE BARABAN
69003 LYON 3EME

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 3EME

Siret : 389 129 933 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8001349

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000007152793004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000007152793004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Téléphone : 0472330343

Portable : 0472330343

Fax : 04 72 33 56 14

Site Internet : www.savioli.fr

E-mail : comptabilite2@savioli.fr

Responsabilité légale :
SAVIOLI ANTONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.